AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**219C0660**
FR0010341032-FS0358

16 avril 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FONCIERE INEA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2019, la société anonyme de droit luxembourgeois Serimnir[1] (5 boulevard de la Pétrusse, L¬2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 avril 2019, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir 812 543 actions FONCIERE INEA représentant 1 582 779 droits de vote, soit 9,61% du capital et 13,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société FONCIERE INEA[3].

_____

[1] Contrôlée par Mme Véronique Beaufour-François.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 455 859 actions représentant 11 831 126 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société FONCIERE INEA en date du 9 avril 2019 et prospectus visé par l'AMF le 19 mars 2019 sous le n° 19-107.